Ces Oiseaux, par suite de la chasse effrénée qui leur a été faite et de l'introduction des Chiens dans l'île, sont maintenant complètement anéantis sur l'île King, de sorte qu'il est difficile de savoir s'ils appartenaient à la même espèce que les Émeus de l'île Decrès. *A priori*, il serait naturel d'admettre que l'île King possédait la même race insulaire que l'île Decrès. La coloration *noire* qui est assignée à l'oiseau adulte dans une des réponses au questionnaire viendrait à l'appui de cette hypothèse, qui expliquerait l'erreur que nous avons signalée[1] dans la provenance assignée au squelette du *Dromæus ater* faisant partie des collections du Muséum. Mais le chiffre de 4 pieds et demi assigné comme hauteur maximum à l'Émeu de l'île King nous paraît beaucoup trop élevé pour l'Émeu noir. Il convient mieux à l'Émeu ordinaire (*Dromæus Novæ-Hollandiæ*), qui descend dans l'Australie orientale, du cap York jusque dans la province de Victoria, et qui existait naguère en Tasmanie, non loin de l'île King. Lors même qu'il s'appliquerait à l'Émeu ordinaire, le questionnaire que nous avons eu entre les mains nous a paru néanmoins digne d'être publié, car il renferme des renseignements intéressants et montre avec quel soin nos anciens voyageurs poursuivaient leurs investigations. Quant aux documents concernant l'Émeu noir, nous n'avons pas besoin de faire ressortir leur importance, puisqu'ils ont trait à une espèce complètement éteinte, dont ils peuvent servir à reconstituer la physionomie.

---

## Textes historiques inédits ou peu connus relatifs aux Tortues de terre de l'île Bourbon,

par M. Henri Froidevaux.

Après avoir rendu hommage aux recherches érudites de M. Théodore Sauzier sur *les Tortues de terre gigantesques des Mascareignes et de certaines autres îles de la mer des Indes*[2], M. Léon Vaillant a, dans une de nos dernières réunions, communiqué de nouveaux documents historiques relatifs aux mêmes animaux[3]; je viens, à mon tour, en apporter ici quelques autres, qui confirment et parfois même complètent les textes antérieurement cités.

(1) *Volume commémoratif du Centenaire du Muséum*, p. 247.

(2) Paris, G. Masson, 1893, in-8° de 32 pages, figures. — Cf. aussi du même : *Un projet de république à l'île d'Eden (l'île Bourbon) en 1689*, par le marquis Henri Du Quesne (Paris, E. Dufossé, 1887, in-8° de 120 pages), *passim*, et surtout p. 104-105.

(3) *Nouveaux documents historiques sur les Tortues terrestres des Mascareignes et des Seychelles* (*Bull. Muséum d'Histoire naturelle*, 1899, n° 1, p. 19-23).

Pas plus que M. Sauzier, je ne veux remonter aux voyageurs et aux historiens hollandais, français et anglais qui ont les premiers signalé une prodigieuse quantité de Tortues de terre aux Mascareignes; mon intention est de m'attacher aujourd'hui exclusivement à l'une de ces îles, à Bourbon, et de passer en revue quelques textes inédits ou peu connus relatifs à l'histoire des Tortues de terre entre 1665, date de l'occupation définitive par les Français, et le second quart du XVIII^e siècle.

Étienne Regnault, qui fut, du mois d'août 1665 au mois de juin 1671, le premier «commandant de l'île pour le service de Sa Majesté et celui de la Compagnie des Indes orientales», ne parle pas des Tortues de terre dans le mémoire relatif à Bourbon qu'il adressa en l'année 1681 à Seignelay [1]. Mais ces animaux ne continuent pas moins à exister et même à pulluler dans l'île comme au temps où y furent déportés par Pronis douze Français révoltés contre lui (de 1646 à 1649) [2]. En effet, un des premiers visiteurs de cette terre encore à peu près déserte à cette époque, François Martin, n'a pas manqué d'en dire quelques mots dans la partie de ses *Mémoires* inédits où il fait la description de Bourbon. On y rencontre, écrit-il, «quantité de tortues de terre. Ce qui surprend, c'est que l'on trouve de ces tortues sur des montagnes où les hommes ne peuvent arriver qu'avec beaucoup de peine et avec grand risque» [3].

C'est en l'année 1665 que François Martin, le véritable fondateur de la puissance coloniale française dans l'Inde, a visité Bourbon, au moment même où Etienne Regnault y arrivait à bord de la même escadre; dix-neuf mois plus tard, en février 1667, M. de Montdevergue, visitant à son tour l'île Bourbon avant de se rendre à Madagascar, y constate aussi l'existence d'«une... grande quantité... de tortues de mer et de terre» [4]. Quand le médecin Dellon y aborde, dix-neuf mois plus tard encore (septembre 1668), il parle aussi de la multiplicité des mêmes Tortues. «Les tortues de

(1) Arch. du Ministère des Colonies, Corresp. générale, *Île Bourbon*, registre n° 1.

(2) On se rappelle ce que raconte d'après eux Étienne de Flacourt, que Mascareigne «fourmille... de tortues... de terre... extrêmement grosses»; et il ajoute quelques lignes plus bas : «Celle [la viande] du cochon surpasse toute sorte de nourriture en délicatesse et bonté. Ce qui la rend si bonne est qu'il ne se repaist pour la plus part que de celle des grandes tortuës, ainsi que les douze Français qui y ont esté releguez trois ans, m'ont rapporté, lesquels n'y ont vescu que de chair de porc ou cochon sans pains, biscuits, ny ris.» (*Relation de la grande isle de Madagascar*, éd. de 1658, p. 258.)

(3) Arch. nat., T 1169, fol. 4 v°.

(4) G. Saint-Yves et J. Fournier : *Le voyage de François de Lopès, marquis de Montdevergues, de la Rochelle à Madagascar, 1666-1667* (*Bull. Géogr. hist. et descript.*, 1898, n° 1, p. 134).

terre y sont si communes, dit-il[1], que ceux qui marchent avec le plus d'empressement sont souvent obligés de s'arrêter par leur rencontre nombreuse et fréquente; la chair en est fort bonne et approche du goût du veau, et l'on tire une huile de leur foye qui peut servir dans le besoin à la salade.»

Quelques semaines avant le sieur D. B., dont M. Vaillant a cité un intéressant fragment, le 11 avril 1671, débarquait à Bourbon l'amiral Jacob Blanquet de La Haye. Le rédacteur inconnu de la relation de son expédition a fourni sur les Tortues de terre de l'île quelques renseignements qui confirment et rectifient ceux de Dellon et de Dubois. «Il y a, écrit cet anonyme, une si grande quantité de tortues de terre qu'on ne peut marcher six pas sans en rencontrer. Le foye fait avec son huile un manger assés délicat: le reste est commun et n'est pas estimé, à cause de la quantité d'autres viandes délicates et meilleures. L'huile en est admirable et assurément plus agréable que le beurre[2].»

Le journal de bord du *Navarre*, le bâtiment amiral de l'«escadre de Perse», celui sur lequel était monté M. de La Haye, confirme ces faits. Il montre ce grand personnage (il avait le titre de vice-roi) s'occupant de protéger les Tortues de terre de l'île Bourbon contre un gaspillage et une destruction inconsidérés. On lit dans ce journal de bord, par exemple, que le jeudi 30 avril «Monsieur l'Admiral fut adverty que les soldats faisoient de tres grand degatz de tortuës, et qu'ils n'en prenoient que le foye, laissant gaster le reste; [il] en fit mettre trois aux fers, et ordonna que pas un soldat, ny autres n'en prendroient à l'advenir sans permission, à peine de punition corporelle[3]». Le lundi 4 mai, sont jetés «quatre matelots en prison pour degast de tortues contre les ordres[4]»; le 26, on met aux arrêts «deux soldats qu'on trouva proche le jardin avec un sacq, disant qu'ils alloient prendre de la tortuë[5]». Le même journal de bord signale à Saint-Gilles «des tortues de terre sans nombre[6]».

Mais voici des renseignements d'un caractère moins spécialement historique; on les doit à un autre compagnon de M. de La Haye, Bellanger de Lespinay, le fondateur du premier comptoir français et le premier résident français à Pondichéry. Il ne se borne pas à écrire dans ses mémoires que l'île Bourbon «est remplie de tortues de terre» et que ces tortues «y sont

[1] *Relation d'un voyage des Indes Orientales* (Paris, 1685, 2 vol. in-12), t. I, p. 22.

[2] *Journal du Voyage des Grandes Indes*, contenant tout ce qui s'y est fait et passé par l'Escadre de Sa Majesté envoyée sous le commandement de M. de La Haye... (Paris, 1698, 2 parties in-12), t. I, p. 74-75.

[3] Arch. Marine, B⁴ 4, fol. 315-316.

[4] *Ibid.*, fol. 316 r°.

[5] *Ibid.*, fol. 318 v°.

[6] *Ibid.*, fol. 316 r°.

d'une prodigieuse grosseur»; faisant (comme Carpeau du Saussay quelques années auparavant) une comparaison entre la tortue de terre et celle de mer, il ajoute : «La tortue de terre... me semble meilleure; le foie en est excellent. Elles sont presque aussi grosses que celles de mer. Il n'y en [a] point au monde de si grosses que celles cy; en beaucoup d'endroicts des Indes il y en a, mais qui n'en approchent ni de la bonté comme de la grosseur. Nous tirions bien souvent jusqu'à trois et quatre pintes d'huille de la graisse d'une. Elles y sont en si grande quantité par tous les endroits de l'isle, qu'une personne en peut tuer en un jour douze cents ou, pour mieux dire, autant qu'il voudra[1].»

Un peu plus tard, en 1688, c'est au tour du P. Bernardin, qui joue un si grand rôle dans l'histoire primitive de Bourbon, à parler des Tortues de terre. «Le bétail comme... tortues de terre, écrit-il de Brest dans un assez long mémoire, servent de nourriture ordinaire au peuple de l'isle. L'on les prend journellement à la montagne, à cause que les chaleurs ne permettent pas que les viandes se puissent conserver que trente heures environ, et encore faut-il que ce soit de grosses bestes[2].»

Tels sont les textes du XVII^e siècle, tous exactement datés, relatifs aux Tortues de terre de l'île Bourbon, que je désirais ajouter à ceux qu'ont déjà cités MM. Sauzier et Vaillant; pour le XVIII^e siècle, je n'en vois qu'un à mentionner, une lettre anonyme d'un missionnaire remontant à l'année 1732. Son auteur écrit qu'à Bourbon «les tortuës de terre, jadis si communes, sont entièrement détruites[3]», ce qui n'est pas en contradiction avec le texte du voyage du sieur D. D. L. M. produit dernièrement par M. Vaillant, puisque le sieur D. D. L. M. ne parle plus des Tortues de terre que comme d'animaux «domestiques».

Mais il est, toujours à propos des Tortues de terre de l'île Bourbon, une question qui se pose à moi depuis la récente découverte d'un texte sur lequel j'aurai à revenir ici même un peu plus tard. Ce M. de Montdevergue, dont il a été question plus haut, — qui, depuis 1667, commandait à Madagascar pour la Compagnie des Indes orientales jusqu'à l'arrivée de M. de La Haye, — lors de son retour en France en l'année 1671 sur le bâtiment la *Marie*[4], amena avec lui «six tortuës qu'il ne s'est jamais rien

[1] Bellanger de Lespinay, *Mémoires sur son voyage aux Indes Orientales*, p. 40-41 (Vendôme, 1895, in-8°).

[2] Arch. Ministère des Colonies, Corresp. générale, *Île Bourbon*, registre n° 1.

[3] Arch. nat., M 214. — Ce même document rapporte que l'île Rodrigue «n'est habitée que par un grand nombre de tortuës... Les vaisseaux qui viennent de l'Inde ne manquent pas lorsqu'ils le peuvent d'y jetter un pied d'ancre; ils y prennent beaucoup de tortuës qui sont d'un grand secours à la mer; elles se conservent en vie pendant plusieurs semaines sans rien manger.»

[4] *Relation du voyage de M. de Mont de Vergnes*, 1671, Bibl. de Grenoble, manuscrit n° 1513.

vu de si curieux ny de sy remarquable », au dire de l'écrivain du bord. Ces Tortues, qui durent aller enrichir à Versailles cette *ménagerie du Parc* sur laquelle M. le Dr E.-T. Hamy a écrit des pages si curieuses, me semblent — je le montrerai plus tard en étudiant le contexte — venir de l'île Bourbon; et n'est-ce pas l'une d'elles que Perrault a décrite quelques années plus tard? Il fait venir son individu des Indes, il est vrai, et raconte qu'il a été pris « aux costes de Coromandel »[1]; mais on était loin de se montrer alors aussi exigeant qu'aujourd'hui sur les indications de provenance; la *Marie* s'est rendue de Surate, sur la côte indienne de Malabar, en France en reprenant M. de Montdevergne et ses animaux à Madagascar. Ainsi pourrait, dans une certaine mesure, s'expliquer l'indication erronée de Perrault, et, dans ce cas, la description de son *Testudo indica* offrirait un intérêt très considérable, puisqu'elle se rapporterait en réalité à la Tortue de terre de l'île Bourbon.

---

## *Reptiles rapportés de l'Afrique australe et centrale par M. Édouard Foa*,

par M. F. Mocquard.

Dans le cours de ses voyages à travers l'Afrique australe, M. Édouard Foa a formé une collection de Reptiles qu'il a généreusement offerte au Muséum. Au nombre de trente-trois spécimens, ces Reptiles se rapportent à vingt espèces et proviennent des plaines du Zambèze et de la région des grands Lacs.

Tous sont connus; cependant ils offrent de l'intérêt en ce que deux des espèces capturées, *Agama mossambica* et *Chlorophis neglectus*, manquaient à la collection du Muséum, et que la plupart des autres ne s'y trouvaient pas représentées par des spécimens venant des régions que nous venons d'indiquer.

A l'exception de deux individus, qu'on pouvait toutefois reconnaître comme appartenant à l'espèce *Naja nigricollis*, ils étaient en bon état de conservation et ont pris place, presque en totalité, dans les galeries du Muséum.

Voici la liste des espèces recueillies, avec le nombre et la provenance des exemplaires dont se compose chacune d'elles :

### Chéloniens.

Testudo pardalis Bell. — 1 ex. Région des Grands-Lacs.
Cinixys belliana Gray. — 3 ex. Région des Grands-Lacs.

[1] *Description anatomique d'une Grande Tortue des Indes* (*suite des Mémoires pour servir à l'Histoire naturelle des Animaux*, p. 193).